



Conférence de presse du 13 mai 2019

Plan d'action « sécurité routière » (2019 – 2023)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Département de la mobilité
et des transports



Objectif :

Continuer le combat contre l'insécurité routière durablement

Vision
Zéro  **Zéro mort**
Zéro blessé grave



Evolution du nombre des victimes de la route

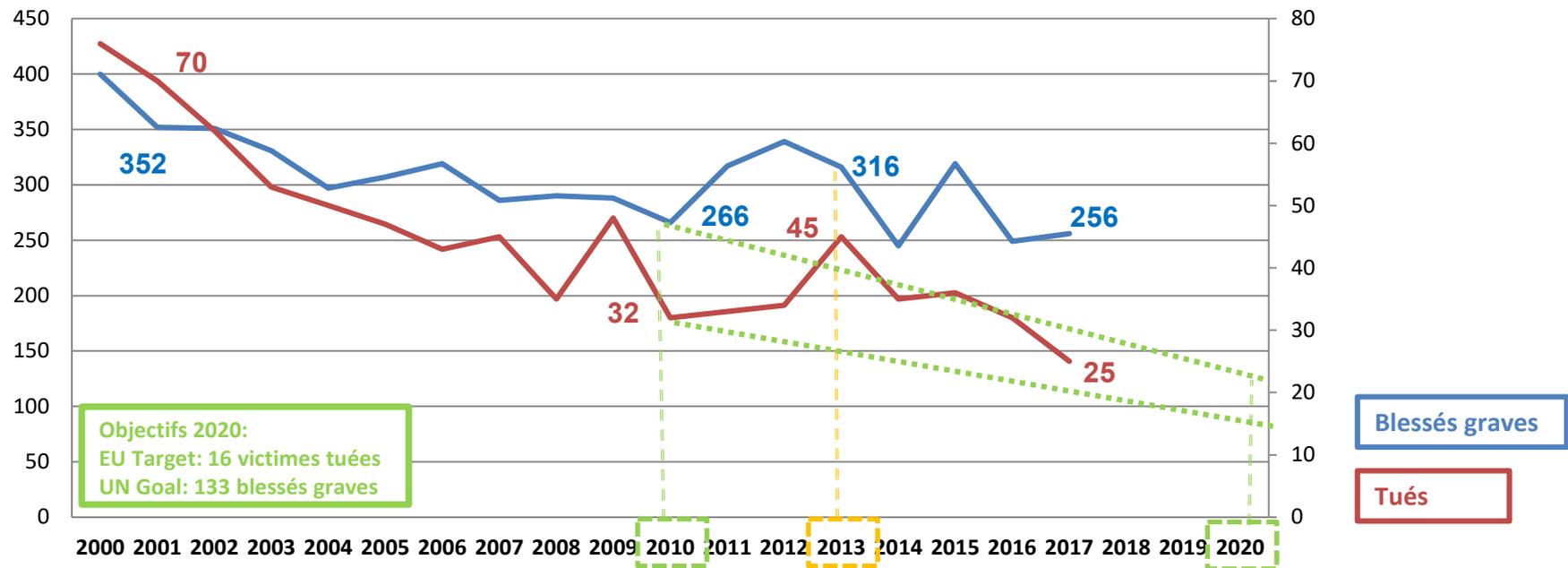




Table Ronde « sécurité routière »

- instituée le 27 février 2014
 - sous le *lead* du Ministre François BAUSCH
 - avec la participation des différents acteurs concernés
- **Mission: lutter efficacement contre l'insécurité routière**
-
- Plan d'action « sécurité routière » (2014-2018)
 - 11 défis
 - 29 mesures (2/3 prévention; 1/3 répression)



Participants



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Département de la mobilité
et des transports



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Département des travaux publics



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Justice



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité intérieure



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

POLICE
LÉTZEBOURG 



Parquet général

STATEC

Acfc.lu

 **SÉCURITÉ
ROUTIÈRE**
LUXEMBOURG

 **snca**
Société Nationale de
Circulation Automobile

 **Ponts et
Chaussées**
Grand-Duché de Luxembourg



 **SYVICOL**
Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises



ASSOCIATION NATIONALE
DES VICTIMES DE LA ROUTE

FEDAMO

 **FEDERATION
DES ARTISANS**
FMI

ACA



Déclaration gouvernementale de 2018

« La stratégie nationale VISION ZERO – c'est-à-dire zéro mort et zéro blessé grave – sera poursuivie afin de combattre le fléau des accidents sur nos routes. Le plan d'action prévention actuel sera adapté et un plan contre les accidents des motards sera mis en place.»



Elaboration par la Table Ronde d'un nouveau plan d'action « sécurité routière » (2019-2023)

- Confirmation des 11 défis
- Définition de 31 mesures
dont 2/3 prévention et 1/3 répression



Les 11 défis

- I. Dissuader les excès de vitesse
- II. Réduire la conduite sous influence: alcool, drogues, médicaments
- III. Promouvoir les équipements de sécurité
- IV. Renforcer la vigilance au volant / réduire les comportements dangereux
- V. Protéger les usagers vulnérables: piétons, cyclistes et motocyclistes
- VI. Rendre les infrastructures routières plus sûres
- VII. Mener une politique cohérente de prévention d'accidents
- VIII. Améliorer la formation des conducteurs
- IX. Poursuivre la sensibilisation et l'éducation routières
- X. Mener des contrôles policiers efficaces
- XI. Revoir le système des sanctions



Défi I. Dissuader les excès de vitesse



I. Dissuader les excès de vitesse

Mesure 1

Continuer le déploiement des radars automatiques sur notre réseau routier

1) Développer les radars fixes



RADAR

- Actions:**
- Propositions à faire par le groupe de travail « audits de sécurité »
 - Mise en place sur le terrain par l'Administration des Ponts et Chaussées
(*lead Administration des Ponts et Chaussées*)

Date cible: permanent



I. Dissuader les excès de vitesse

Mesure 1

Continuer le déploiement des radars automatiques sur notre réseau routier

2) Renforcer les contrôles par radars mobiles aux endroits les plus accidentogènes

3) Renforcer les contrôles par le radar « chantier » aux alentours des chantiers

Actions: → Contrôles renforcés
(*lead Police grand-ducale*)

Date cible: permanent



Source: radars-automatiques.lu



I. Dissuader les excès de vitesse

Mesure 2

Installer des « radars tronçon » sur notre réseau routier

1) Projet-pilote sur N11

→ **entre Gonderange - Waldhaff**

→ **2e semestre 2019**

Actions: → Modification réglementaire
(lead Département de la mobilité et des transports)

→ Mise en place sur le terrain
(lead Administration des Ponts et Chaussées)

Date cible: début 2020 pour une mise en service effective



I. Dissuader les excès de vitesse

Mesure 2

Installer des « radars tronçon » sur notre réseau routier

2) Déploiement futur

→ dans les tunnels

→ sur des tronçons dangereux (N25 Wiltz – Kautenbach ?)

Actions: → Propositions à faire par le groupe de travail « Audits de sécurité »

→ Mise en place sur le terrain

(lead Administration des Ponts et Chaussées)

Date cible: permanent



I. Dissuader les excès de vitesse

Mesure 3

Etudier l'opportunité/faisabilité de réduire de façon ponctuelle la vitesse maximale sur certains tronçons routiers hors agglomération

- Actions:**
- Propositions à faire par le groupe de travail « Audits de sécurité »
(lead Administration des Ponts et Chaussées)
 - Modification réglementaire
(lead Département de la mobilité et des transports)
 - Mise en place sur le terrain
(lead Administration des Ponts et Chaussées)

Date cible: permanent



I. Dissuader les excès de vitesse

Mesure 4

**Assurer la crédibilité / visibilité des limitations de vitesse,
en particulier dans les zones à trafic apaisé**

- **apaisement du trafic sur la voirie de l'Etat**
- **aménagements à l'intérieur des zones 30**
- **introduction de nouvelles infrastructures pour cyclistes**
- **introduction « rue cyclable »**

Actions: → Elaborer les recommandations
→ Revoir la brochure « apaisement du trafic »
(lead Commission de circulation de l'Etat)

Date cible: Fin 2019

Apaisement du trafic
à l'intérieur des agglomérations





Défi II. Réduire la conduite sous influence: alcool, drogues, médicaments



II. Réduire la conduite sous influence: alcool, drogues, médicaments

Mesure 5

Prévenir la conduite automobile sous l'influence d'alcool

- 1) Soutenir les initiatives internationales et européennes en vue de l'équipement généralisé des véhicules neufs par un interface pour l'installation d'un dispositif « *alcohol interlock* »

Action: → Suivre les discussions aux niveaux international et européen
(lead Département de la mobilité et des transports)

Date cible: p.m.





II. Réduire la conduite sous influence: alcool, drogues, médicaments

Mesure 5

Prévenir la conduite automobile sous l'influence d'alcool

2) Mettre à disposition des éthylotests

- Actions:**
- développer des partenariats avec les exploitants de cafés et de discothèques ainsi qu'avec les organisateurs d'événements pour mettre à disposition de leurs clients des éthylotests
 - promouvoir la vente d'éthylotests par les vendeurs d'alcool
(lead Département de la mobilité et des transports)

Date cible: fin 2020





II. Réduire la conduite sous influence: alcool, drogues, médicaments

Mesure 6

Optimiser le dépistage de la conduite sous l'influence de drogues

Revoir la procédure de dépistage de drogues au volant en ce sens de la simplifier, notamment en cas d'aveu de la personne concernée

Actions: → Concertation à organiser entre Parquet général, Police grand-ducale, Ministère de la Justice, Ministère de la Sécurité intérieure et MMTP –
→ Modification législative
(lead Département de la mobilité et des transports)

Date cible: courant 2021





II. Réduire la conduite sous influence: alcool, drogues, médicaments

Mesure 7

Optimiser le dépistage de la conduite sous l'influence de médicaments

Compléter la procédure actuelle en ce sens de prévoir d'autres moyens de dépistage de la conduite sous l'influence de médicaments, tel que c'est le cas pour l'alcool et la drogue au volant

Actions: → Concertation à organiser entre Parquet général, Police grand-ducale, Ministère de la Justice, Ministère de la Sécurité intérieure, Ministère de la Santé et MMTP

→ Modification législative

(lead Département de la mobilité et des transports)



Date cible: courant 2021



II. Réduire la conduite sous influence: alcool, drogues, médicaments

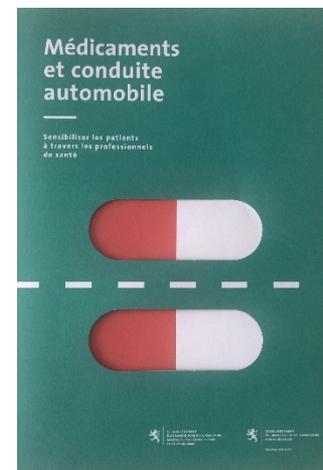
Mesure 8

Prévenir le risque de la conduite automobile lié aux médicaments

Continuer à sensibiliser les patients à travers les médecins et les pharmaciens

Action: → Actualiser la brochure informant sur les médicaments présentant un risque pour la conduite
(lead Ministère de la Santé)

Date cible: permanent





II. Réduire la conduite sous influence: alcool, drogues, médicaments

Mesure 9

Continuer à promouvoir l'offre de mobilité alternative

- Actions:** → Propositions à faire par la Direction des transports publics
→ Propositions à faire par le Service des Taxis
(lead Département de la mobilité et des transports)

Date cible: permanent



Source : Steinfort.lu



Défi III. Promouvoir les équipements de sécurité



III. Promouvoir les équipements de sécurité

Mesure 10

Promouvoir les nouveaux systèmes d'assistance à la conduite

1) Soutenir sur le plan international et européen toute initiative d'équiper les véhicules d'office des nouveaux systèmes d'assistance à la conduite

Action: → Suivre les discussions aux niveaux international et européen
(lead Département de la mobilité et des transports)

Date cible: permanent



III. Promouvoir les équipements de sécurité

Mesure 10

Promouvoir les nouveaux systèmes d'assistance à la conduite

2) Informer et sensibiliser sur l'impact en termes de sécurité des nouveaux systèmes d'assistance à la conduite

Action: → Concertation à organiser entre Centre de Formation pour Conducteurs (CFC), Fédération de la distribution automobile et de la mobilité (FEDAMO) et MMTP en vue de l'élaboration d'un dépliant destiné au grand public

(lead Département de la mobilité et des transports)

Date cible: Autofestival 2020



III. Promouvoir les équipements de sécurité

Mesure 11

Lutter contre la fraude kilométrique

- 1) Soutenir une solution au niveau européen
- 2) Participer au projet-pilote lancé par la Commission européenne (ODOCAR)

Action: → Suivre les discussions au niveau européen
(lead Département de la mobilité et des transports)

Date cible: p.m.





III. Promouvoir les équipements de sécurité

Mesure 12

Renforcer la sécurisation des chargements des véhicules routiers

Aggraver les sanctions pour les infractions en relation avec un chargement non sécurisé

→ perte de 2 points (au lieu de 0 point)

Action: → Modification législative /réglementaire

(lead Département de la mobilité et des transports)

Date cible: courant 2021



Défi IV. Renforcer la vigilance au volant / réduire les comportements dangereux



IV. Renforcer la vigilance au volant / réduire les comportements dangereux

Mesure 13

Réduire la distraction au volant

- 1) Interdire le port d'écouteurs, oreillettes, ... susceptibles de réduire l'attention des conducteurs
- 2) Aggraver encore davantage les sanctions
→ perte de 4 points (au lieu de 2 points)



Action: → Modification législative/réglementaire

(lead Département de la mobilité et des transports)

Date cible: courant 2021



IV. Renforcer la vigilance au volant / réduire les comportements dangereux

Mesure 14

Renforcer le respect des feux rouges

Projet-pilote « radar feux rouges » au Schlammesté

- Actions:**
- Modification législative
(lead Département de la mobilité et des transports)
 - Mise en place sur le terrain
(lead Administration des Ponts et Chaussées)

Date cible: début 2022





IV. Renforcer la vigilance au volant / réduire les comportements dangereux

Mesure 15

S'assurer que les conducteurs ont l'aptitude requise en vue d'une conduite sûre

Revoir le système actuel de l'examen médical requis en vue de la délivrance voire du renouvellement du permis de conduire

Action: → Concertation MMTP, Ministère de la Santé, Police grand-ducale
(*lead Ministère de la Santé*)

Date cible: courant 2022





IV. Renforcer la vigilance au volant / réduire les comportements dangereux

Mesure 16

Préserver la sécurité et la fluidité du trafic en cas d'accident, en particulier sur le réseau autoroutier

Etudier l'opportunité d'introduire une nouvelle infraction pour « badauds »

→ avertissement taxé 145 € + perte de 2 points

Action: → Modification législative/réglementaire
(lead Département de la mobilité et des transports)

Date cible: courant 2021



Défi V. Protéger les usagers vulnérables: piétons, cyclistes et motocyclistes



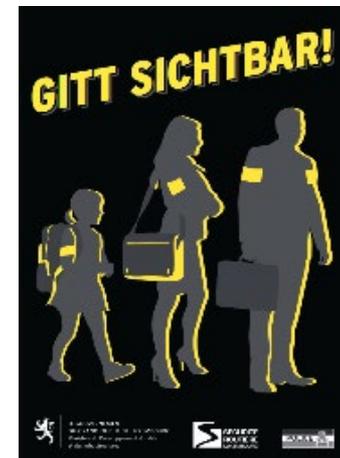
V. Protéger les usagers vulnérables: piétons, cyclistes et motocyclistes

Mesure 17

Continuer à sensibiliser les usagers vulnérables et les automobilistes à l'importance de voir et d'être vus

Action: → Campagnes
(lead Relations publiques et communications)

Date cible: permanent





V. Protéger les usagers vulnérables: piétons, cyclistes et motocyclistes

Mesure 18

Elaborer un plan d'action « sécurité des motocyclistes » pour combattre les accidents des motards

Déclaration gouvernementale de 2018 :

« La stratégie nationale VISION ZERO – c'est-à-dire zéro mort et zéro blessé grave – sera poursuivie afin de combattre le fléau des accidents sur nos routes. Le plan d'action prévention actuel sera adapté et **un plan contre les accidents des motards sera mis en place.** »

Action: → Mesures à proposer par le groupe de travail « Motocyclistes » de la Commission de circulation de l'Etat et suivi de la mise en œuvre
(lead Département de la mobilité et des transports)

Date cible : avril 2019



V. Protéger les usagers vulnérables: piétons, cyclistes et motocyclistes

Mesure 19

Améliorer la protection des cyclistes

Sensibiliser les cyclistes à l'usage du vélo en toute sécurité



Action: → Propositions à faire par la Cellule Mobilité Douce
(*lead Direction de la planification de la mobilité*)

Date cible: permanent



V. Protéger les usagers vulnérables: piétons, cyclistes et motocyclistes

Mesure 20

Protéger les usagers des moyens de locomotion alternatifs

Créer un cadre légal cohérent permettant une utilisation en toute sécurité sur la voie publique

Action: → Créer un groupe de travail ad hoc réunissant le groupe de travail « modification du Code de la Route » et la Cellule Mobilité Douce (*lead Département de la mobilité et des transports*)

Date cible: fin 2020





Défi VI. Rendre les infrastructures routières plus sûres



VI. Rendre les infrastructures routières plus sûres

Mesure 21

Continuer à sécuriser les endroits potentiellement dangereux

- 1) Poursuivre les audits de sécurité ponctuels sur les tronçons dangereux**
- 2) Continuer à sécuriser les abords des routes (arbres et autres obstacles fixes)**

Actions: → Propositions à faire par le groupe de travail « Audits de sécurité »
→ Mise en œuvre sur le terrain
(*lead Administration des Ponts et Chaussées*)

Date cible: permanent



Défi VII. Mener une politique cohérente de prévention d'accidents



VII. Mener une politique cohérente de prévention d'accidents

Mesure 22

Améliorer l'analyse des accidents corporels

1) Etudier le profil des conducteurs présumés responsables d'accidents mortels ou avec blessés graves

Action: → Création d'un groupe de travail réunissant STATEC, CTIE et Direction de la circulation et de la sécurité routières
(lead Département de la mobilité et des transports)

Date cible: courant 2020



VII. Mener une politique cohérente de prévention d'accidents

Mesure 22

Améliorer l'analyse des accidents corporels

2) Mettre à profit les compétences de l'AET en vue de l'obtention de recommandations de sécurité formulées sur base de leurs analyses d'accidents routiers

Action: → Présentation d'un rapport relatif à une analyse approfondie des accidents routiers

(lead Administration des enquêtes techniques)

Date cible: printemps 2019



VII. Mener une politique cohérente de prévention d'accidents

Mesure 23

Investir dans la sécurité routière

Etudier la faisabilité d'affecter les recettes provenant des amendes en relation avec des infractions routières au financement de mesures de lutte contre l'insécurité routière

Action: → Concertation avec le Ministère des Finances
(*lead Département de la mobilité et des transports*)

Date cible: fin 2022





Défi VIII. Améliorer la formation des conducteurs



VIII. Améliorer la formation des conducteurs

Mesure 24

Renforcer encore davantage la qualité de l'enseignement à la conduite automobile

Réformer la profession de l'« instructeur » de la conduite automobile

- revoir l'accès à la profession
- introduire une formation continue
- prévoir des procédures disciplinaires



Source : Wort

- Actions:**
- Concertation avec la Fédération des Maîtres instructeurs de conducteurs de véhicules automoteurs du Grand-Duché de Luxembourg (FMI)
 - Modification législative
(lead Département de la mobilité et des transports)

Date cible: courant 2020



VIII. Améliorer la formation des conducteurs

Mesure 25

Avoir des conducteurs bien formés

Réformer l'apprentissage à la conduite



- **promouvoir la conduite accompagnée**
- **cibler l'apprentissage théorique en fonction des différentes catégories de véhicules**
- **mettre l'accent sur la prise de conscience des risques liés à la conduite des différentes catégories de véhicules**
- **revoir les modalités de l'examen pratique**

Actions: → Concertation avec les acteurs concernés

→ Modification législative

(lead Département de la mobilité et des transports)

Date cible: courant 2020



VIII. Améliorer la formation des conducteurs

Mesure 26

S'assurer que tous les conducteurs ont les capacités nécessaires pour conduire

Etudier l'opportunité de revoir le système actuel de transcription des permis de conduire des pays tiers, notamment par l'introduction d'un permis de conduire provisoire

Action: → Mise en place d'un groupe de travail regroupant les acteurs concernés
(*lead Département de la mobilité et des transports*)

Date cible: courant 2020





Défi IX. Poursuivre la sensibilisation et l'éducation routières



IX. Poursuivre la sensibilisation et l'éducation routières

Mesure 27

Motiver les conducteurs à se comporter de manière responsable sur nos routes

Mener une réflexion relative à la mise en valeur des bons conducteurs



Action: → Mise en place d'un groupe de travail regroupant La Sécurité routière, L'Association nationale des victimes de la route (AVR), l'Automobile Club du Grand-Duché de Luxembourg (ACL) et le MMTP
(lead Département de la mobilité et des transports)

Date cible: courant 2021



IX. Poursuivre la sensibilisation et l'éducation routières

Mesure 28

Sensibiliser et responsabiliser les usagers dès leur plus jeune âge

Renforcer la prévention dans l'enseignement fondamental



Action: → Mise en place d'un groupe de travail regroupant La Sécurité routière, le Centre de Formation pour Conducteurs (CFC), la Police grand-ducale, le MMTP et le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
(lead Département de la mobilité et des transports)

Date cible: courant 2022



Défi X. Mener des contrôles policiers efficaces



X. Mener des contrôles policiers efficaces

Mesure 29

Amplifier l'impact et l'efficacité des contrôles policiers

Etudier la faisabilité de contrôles de vitesse par des véhicules policiers en mouvement, munis d'une caméra

Action: → Mise en place d'un groupe de travail regroupant les acteurs concernés
(*lead Ministère de la Sécurité intérieure*)

Date cible: courant 2021



Source : Paperjam



Défi XI. Revoir le système des sanctions



XI. Revoir le système des sanctions

Mesure 30

Aggraver les sanctions pour la conduite sans permis de conduire

Analyser la mise en fourrière de plein droit du véhicule

Action: → Modification législative
(lead Parquet général)

Date cible: courant 2021





XI. Revoir le système des sanctions

Mesure 31

Détribunaliser certaines infractions routières

- désengorger les tribunaux, notamment par l'introduction d'un mécanisme d'amende forfaitaire général (similaire au système CSA) et par la dépénalisation de certaines infractions

Déclaration gouvernementale de 2018 :

« (...) il sera analysé ensemble avec la Justice s'il est possible de traiter certaines infractions, tels que le stationnement non réglementaire, les légers excès de vitesse, le défaut d'assurance ou le défaut de paiement de la taxe automobile, de manière administrative avec la possibilité de saisir le tribunal en cas de contestation. »

Action: → Concertation avec les acteurs concernés
(lead Ministère de la Justice et Parquet général)

Date cible: courant 2021



Téléchargement des visuels sur
mmtp.lu